

Le Chef de cabinet
Réf. XD/JD/07.5449

Paris, le 14 SEP. 2007

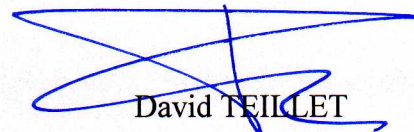
Monsieur le Vice-Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre de l'éducation nationale sur la formation professionnelle de mécanicien de cycles et cyclomoteurs.

Dans le cadre de la rénovation des formations et à la demande des professionnels du secteur, je vous informe que cette formation est actuellement assurée et sanctionnée par le CAP maintenance des véhicules automobiles à trois options, véhicules particuliers, véhicules industriel, cyclomoteurs (arrêté du 22 juin 2004, JO du 3 juillet 2004 et BO du 22 juillet 2004).

L'inclusion d'une option concernant les cycles dans ce CAP ayant pour objet d'élargir la base du recrutement dans cette formation conformément au désir de la profession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



David TEILLET

Monsieur Gérard CHAUSSET
Vice-Président de la CUB
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX cedex